

24/2) Remboursement à M. Laurent MAILLOT des frais de consommation d'eau à l'école de Saint-François.

Mme BENARD donne lecture du rapport :

" Mesdames, Messieurs et chers Collègues,

M. Laurent MAILLOT, propriétaire à Saint-François a payé au Syndicat des propriétaires une somme de 5.850.frs. représentant le montant de sa participation aux frais de concession d'eau alimentant l'école de Saint-François pour les premier et deuxième trimestres 1964.

Je vous demande d'autoriser le remboursement de cette somme à M. Laurent MAILLOT. Les crédits sont prévus à l'article 826 du budget de l'exercice 1965.

Art. 826. *Chaque trimestre* 16.258.839.BP65. Adopté à l'unanimité.

*Approuvé,*

*M. Denis, le 29 Sept/65  
M. le Préfet,  
le Secrétaire Général,  
Signé: J. Pluchart.*